Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260303-DB_2026_14-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Trois Mars à Dix-Huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Isabelle CHAMPAGNE - Linda LE BERRE procuration à Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Sandrina MENDES procuration à Eric MERIENNE, Guy CHARBONNIER à Alain DRILLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Jacques CLOCHET

La séance est ouverte à dix-huit heures trente par Monsieur le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Voix exprimées : 14

Date de convocation :
LE 25/02/2026

Délibération DB-2026-14

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE BP 2026

Pour Rappel :
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **277 875,14 €**
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **84 195,58 €**

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (déficit 001) de la section d'investissement de : - 191 760,43 €
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de : 168 210,55 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 287 045.00 €
En recettes pour un montant de : 45 843.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **155 087.29 €**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260303-DB_2026_14-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **211 098,29 €**

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **41 307,84 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le report d'excédent de **41 307,84 €** en section de fonctionnement en 2026.
- **APPROUVE** le report d'excédent de **86 114,71 €** en section d'investissement en 2026.
- **APPROUVE** L'affectation de l'excédent de fonctionnement de **211 098,29 €** en section d'investissement au 1068

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques CLOCHET

Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TREVENEUC (Côtes-d'Armor)